

Délibération 2021-22

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2021 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

Nombres de votants :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du 25 juin 2021.

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 01/10/2021 - D.2021-22

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
12/10/2021

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de
l'Innovation le : 07/10/2021

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

Conseil d'administration

SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Membre de droit	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	Excusée
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Présent
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	SNCF	DESNOST	Carole	Excusée
	Conseil d'État	HUBAC	Sylvie	Excusée
	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	Excusé
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	Présent
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Excusé
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	Présent
Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoît	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Présent
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Présent

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Présente
	PPSM	LERAY	Isabelle	Présente
	Département de Génie civil - LMT	RAGUENEAU	Frédéric	Présent
	Département EEA - SATIE	RODET	Thomas	Présent
Collège B	Département EEA - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	Présent
	Département de Chimie	DUMAS	Cécile	Présente
	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Présente
	Département de Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
Élèves et étudiants	Département Génie Mécanique	GODET Suppléante	Roland	Présent
	Département de Langues	PUJALTE	Marion	Excusée
	Département des Sciences Humaines et Sociales	GONZALEZ ARIZALETA Suppléant	Aúra	Excusée
	DER d'Informatique	DARHILLAC	Valentin	Présent
	Département des Sciences Humaines et Sociales Département EEA	MERRIEN Suppléante HERLENT	Quentin Camille	Présent Présente
	Département des Sciences Humaines et Sociales DER de Biologie	MARGER Suppléant POULTIER	Raphaële Alexandre	Présente Excusé
BIATSS	Non pourvu			
	Non pourvu			
	Non pourvu			

25 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Présente
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Excusé

Représentant du Rectorat :

SR-ESRI	PROVOST	Chloé	Présente
---------	---------	-------	-----------------

Membres de droit :

Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent
Agent comptable	KLEIN	Michel	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Excusé
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Présente
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Excusée
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	Présent

Invités :

Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Présente
Responsable de la Communication	CROZET	Morgann	Présente
Directrice des affaires juridiques, institutionnelles et marchés publics	GUILLEMET	Marie	Excusée
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice générale des services adjointe / DRH	TORRICELLI	Catherine	Présente
Responsable partenariats et mécénat	RAOULT	Véronique	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2021.....	5
II.	Point d'actualité	5
III.	Aspects institutionnels.....	6
1.	Rapport d'activité 2020.....	6
2.	Politique partenariale : point d'étape et dispositifs	6
IV.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs.....	7
1.	Lettre d'orientation budgétaire	7
2.	Taux de prélèvement sur les recettes	9
3.	Bourses Voie « égalité des chances » - Institut Villebon Charpak.....	9
4.	Tarifs complémentaires	10
a)	Droits d'inscription au diplôme d'établissement Année de Recherche en Recherche- Création (ARRC).....	10
b)	École Thématique sur les Incertitudes en Calcul Scientifique (ETICS)	10
5.	Engagement décennal : demandes de dispense.....	10
6.	Demandes de remise gracieuse	10
7.	Sorties d'inventaire.....	10
V.	Aspects ressources humaines	11
1.	Plan égalité professionnelle et rapport de situation comparée.....	11
2.	Actualisation de la charte d'accompagnement des carrières académiques.....	11
3.	Dispositif de complément compensatoire à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).....	11
VI.	Conventions.....	11
VII.	Questions diverses	12

La séance s'ouvre à 9 heures 30.

Pierre-Paul ZALIO se félicite de retrouver une partie des membres du conseil d'administration en présentiel.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. Point d'actualité

Pierre-Paul ZALIO ouvre le Conseil en soulignant combien l'année universitaire écoulée a été difficile pour les étudiants comme pour les personnels. La crise sanitaire s'est combinée avec une année d'installation dans le bâtiment, ajoutant encore des difficultés en cette année de calage. Le rapport d'activité 2020 témoigne du fait que l'établissement a su faire face et a exécuté toutes ses missions de formation et de recherche. L'École a su articuler un projet institutionnel (devenir une grande école fondatrice d'une université expérimentale), un projet bâtiminaire (pour rapprocher formation et recherche, ainsi que les différentes disciplines) et le développement des missions de l'ENS (de nouveaux fronts de recherche se sont notamment consolidés). Désormais, l'établissement se situe dans un moment charnière, durant lequel il doit aussi se donner une trajectoire de stabilité financière.

Les points d'actualité portent sur la formation, notamment le diplôme ENS, sur les modules spécifiques mis en place pour préparer les normaliens à leur carrière, sur les activités étudiantes à travers les défis SAPHIRE. Pierre-Paul ZALIO signale qu'une cérémonie de remise des diplômes sera organisée le 2 juillet 2021, pour deux promotions de normaliens compte tenu du contexte. De façon plus générale, la vie de l'École s'est poursuivie, parfois sous des formes adaptées. Il cite le festival « Les sens de l'Art », le salon de startups Spring Paris-Saclay et l'exposition du département de design, dont la qualité est à l'image de son partenariat renforcé avec l'une des meilleures écoles européennes de design, l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI). Il mentionne aussi la participation aux grands événements de l'Université Paris-Saclay, dont le contact avec Thomas Pesquet le 17 juin 2021 et, le soir même, une conférence avec Frédérique Vidal sur les liens entre science et culture dans le contexte de la pandémie.

Au titre des prix et distinctions, il signale que Jean-François Roch a été nommé membre senior de l'Institut universitaire de France. Jacqueline Cherfils a été élue membre de European Molecular Biology Organization.

S'agissant des classements internationaux, l'École s'inscrit désormais dans une logique de classements collectifs et a contribué aux excellents scores, à la fois thématiques et généraux, de l'Université Paris-Saclay.

En matière de recherche, Pierre-Paul ZALIO fait état de la création, le 6 avril 2021, d'un nouveau laboratoire de recherche conventionné avec le CEA, le LCR PREVI. La cinquième édition de l'école d'été franco-allemande en IA s'est tenue du 21 au 23 juin 2021. L'École a reçu la visite de l'ambassadeur du Japon dans le cadre des échanges franco-japonais le 19 mars 2021. M. Marko Erman, *chief scientific officer* de Thalès, et son équipe sont également venus visiter l'École, le 12 mars 2021. De son côté, l'ENS Paris Saclay a été reçue par au CEA DAM de Bruyères le Châtel le 14 avril 2021 pour une journée de travail ayant abouti à plusieurs accords globaux.

III. Aspects institutionnels

1. Rapport d'activité 2020

Pierre-Paul ZALIO introduit ce rapport comme une synthèse de la vie de l'École durant une année 2020 extrêmement perturbée. L'ensemble des chapitres témoignent de la volonté de l'École de s'inscrire au cœur de la première université de recherche européenne et de l'une des premières universités de recherche mondiales. Parallèlement, l'École a approfondi sa mission spécifique de formation des nouvelles générations scientifiques. Elle a répondu aux enjeux technologiques et sociétaux contemporains (IA et quantique notamment). Elle est restée ouverte à l'international malgré la crise sanitaire. Elle a eu la volonté de soutenir et de réinventer la vie étudiante.

Sébastien CANDEL félicite l'équipe en charge de la réalisation du rapport pour la qualité du document.

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité à l'unanimité.

2. Politique partenariale : point d'étape et dispositifs

Véronique RAOULT, responsable des partenariats et du mécénat, indique que la politique partenariale répond en premier lieu à des enjeux classiques : un soutien opérationnel à l'activité de recherche et de formation de l'établissement ; un soutien au développement de l'École ; un enjeu de positionnement et d'attractivité ; une contribution aux objectifs du cluster Paris-Saclay dans une articulation adaptée.

L'indicateur contractuel de développement des ressources propres permet d'appréhender la trajectoire par rapport à la cible 2024 sur l'ensemble des postes qui concernent les encaissements, hors rupture d'engagement décennal. La politique partenariale regroupe l'ensemble des collaborations de recherche, la collecte de la taxe d'apprentissage, la formation continue et le mécénat. Véronique RAOULT évoque une trajectoire d'augmentation, enclenchée de manière favorable sur la plupart des lignes.

Des outils ont été mis en place en matière de politique partenariale : un portfolio des projets des laboratoires (pour faciliter la visibilité des 1 000 projets de recherche environ recensés) ; une empreinte de l'École dans la quinzaine d'entreprises identifiées comme prioritaires (pour sensibiliser leurs dirigeants à la valeur ajoutée globale de l'École) ; une vue à 360° des activités et des contacts de l'ensemble des 1 500 entreprises qui travaillent avec l'École (les données ont commencé à être intégrées dans un CRM (outil de gestion des relations / contacts) ; une lettre mensuelle envoyée à environ 1 500 contacts dans les entreprises et à environ 5 000 diplômés ; le site Internet (qui permet notamment les dons en ligne des particuliers et des entreprises).

Dans les mois qui suivront, l'École se concentrera sur la quinzaine d'entreprises prioritaires. Elle travaillera à apporter une réponse agile aux sollicitations entrantes. Elle approfondira l'implication des *alumni*. Elle développera la formation continue dans ses domaines d'expertise scientifique. Elle améliorera la déclinaison locale des accords-cadres et des actions de l'Université.

Quentin MERRIEN s'interroge sur la place des partenariats vis-à-vis des élèves.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'implication des entreprises dans le soutien aux apprenants est tournée vers les *normaliens étudiants*, avec la mobilisation de financements pour le soutien aux études.

Véronique RAOULT confirme que les entreprises financent par exemple des bourses à destination des normaliens. Au-delà, un quart des diplômés exercent dans les entreprises.

Yann BARBAUX recommande de travailler, en matière de formation continue où la compétition est forte, sur les éléments de différenciation de l'École (en s'appuyant sur les dernières avancées scientifiques développées par l'École). S'agissant des *alumni*, il souligne l'importance du rôle d'ambassadeur de l'École, au bénéfice de l'établissement et des anciens élèves. Enfin, il évoque la possibilité d'actions spécifiques dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

Pierre-Paul ZALIO observe qu'une formation continue s'appuyant sur les domaines de prédilection de l'École suppose l'engagement des chercheurs, qui sont déjà extrêmement sollicités. La question est de trouver un équilibre pour qu'un scientifique de premier plan soit capable de sensibiliser le milieu industriel à une problématique spécifique.

Jean-Louis MARTIN s'étonne de la modestie avec laquelle la croissance de la formation continue est envisagée par rapport aux développements mis en place. En outre, il signale que la volonté d'apporter une réponse agile aux sollicitations entrantes se heurte fréquemment à l'agenda du chercheur.

Véronique RAOULT confirme qu'expérimentalement la réponse agile aux sollicitations entrantes fonctionne. Elle ignore si la pérennisation sera possible. De même, les indicateurs de la formation continue rendent prématurée l'affirmation d'une quelconque forme de réussite, expliquant l'attitude modeste adoptée.

Jean-Yves BERTHOU remarque que la formation continue est un élément de diffusion de la connaissance, mais également un vecteur efficace de transferts, notamment de transferts technologiques, contribuant à la notion de souveraineté. Par ailleurs, il souhaite savoir si l'École envisage la mise en place d'équipes ou de laboratoires communs avec les industriels.

Pierre-Paul ZALIO confirme qu'il a existé plusieurs laboratoires communs et campus d'innovation dans les murs de l'ENS, notamment avec Airbus, EDF et Thalès. L'École est extrêmement engagée dans le domaine et il y a d'ailleurs, outre deux LRC avec le CEA, un laboratoire commun avec Thalès et un autre avec Ecocem ainsi que plusieurs chaires industrielles.

IV. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Lettre d'orientation budgétaire

Pierre-Paul ZALIO indique que la lettre d'orientation budgétaire s'efforce de rendre compte du cadre de raisonnement qui sera celui de la construction du budget 2022. Elle rappelle le contexte général de la trajectoire financière de l'établissement depuis 2012, ainsi que le travail réalisé avec le ministère pour objectiver les fragilités financières structurelles de l'École (avec, en 2018, une hypothèse de déficit prévisionnel du compte de résultat de 2,8 millions d'euros). Elle souligne le coût des opérations de transfert et d'installation et d'investissement, à hauteur de 25 millions d'euros, et qui pèsent lourdement sur la trajectoire de l'établissement (13 % des charges sont des charges d'amortissement). Si aucune action corrective n'était menée, le résultat serait en déficit prévisionnel anticipé en 2024 de l'ordre de 3,9 millions d'euros, hors gros entretien et renouvellement (GER).

L'objectif est donc d'identifier les paramètres sur lesquels il est possible de travailler pour éviter ce scénario déficitaire. Il s'agit de permettre à l'École de continuer à se développer, notamment en préservant les dotations que les entités reçoivent pour la formation et la recherche, mais en se montrant attentif au niveau des investissements. Pierre-Paul ZALIO mentionne également le travail en cours pour actualiser le niveau des dotations des laboratoires, compte tenu de leurs évolutions. Il souligne l'attention à porter sur la mobilisation du fonds stratégique mutualisé pour le financement des investissements en recherche. Il souligne également l'importance de financer une politique de soutien pré-doctoral aux étudiants, ainsi que la prise en compte de la demande de contribuer à une plus grande ouverture sociale en matière de recrutement des élèves. L'École doit être attentive, sur chacun de ces sujets, à la soutenabilité des projets et à l'équilibre des dépenses et des recettes, notamment en formation. Elle doit poursuivre l'effort mené au niveau international, avec notamment des dispositifs d'aide à la mobilité entrante. Certains facteurs pesant sur le budget tiennent au bâtiment (avec en particulier un enjeu de d'évaluation et de maîtrise des enveloppes en matière d'exploitation et de maintenance). En matière de ressources prévisionnelles, des hypothèses sont émises au niveau de la subvention et des ressources propres. Enfin, la lettre d'orientation budgétaire s'achève sur le cadre donné au dialogue de gestion. Pierre-Paul ZALIO insiste sur la nécessité d'un accompagnement actif de l'État. Il ajoute souhaiter que la commission des finances a vocation à être remise en place dès que possible pour accompagner, conformément à nos textes, la construction budgétaire.

Françoise MOULIN CIVIL, invitée permanente au conseil d'administration, rapporte que la directrice générale a reçu le courrier que Pierre-Paul ZALIO lui a adressé. Elle lui proposera probablement une rencontre dans les semaines qui suivront.

Yann BARBAUX suggère, pour améliorer le compte de résultat, d'examiner la possibilité d'augmenter le volume de contrats grâce à des ressources mises à disposition gracieusement, dans le cadre par exemple de mécénats de compétences.

Pierre-Paul ZALIO confirme la nécessité de travailler sur le mécénat de compétences.

Jean-Louis MARTIN souhaite savoir si la projection du fonds de roulement à 5 millions d'euros est source d'inquiétude.

Pierre-Paul ZALIO reconnaît que le fonds de roulement devrait s'établir à 7 ou 8 millions d'euros, contre une projection à 5 millions d'euros. La projection n'est cependant pas la trajectoire que l'École va emprunter.

Sébastien CANDEL s'interroge sur la surface de la Maison du Doctorat et sur le gain à en attendre vis-à-vis de l'Université, à laquelle un important service est rendu.

François TAVERNIER, directeur général des services, mentionne une surface de 250 m², accueillant majoritairement des bureaux. Il évoque un montant de 32 000 euros par an, soit 127,7 euros par m², hors coûts de maintenance informatique.

Pierre-Paul ZALIO signale que l'Université a jugé le tarif élevé. C'est pourquoi la discussion a été longue avant d'aboutir.

Thomas RODET constate une réduction structurelle du nombre de fonctionnaires stagiaires dans l'établissement. Il rapporte que, récemment, l'établissement a décidé de retirer au moins 7 des 10 contrats doctoraux de l'ENS Paris Saclay, suscitant des difficultés d'attractivité de recherche de

certaines laboratoires. Il évoque de surcroît un report de charge dérangeant. Il juge dérangeant également que les décisions aient été prises sans y associer les directeurs de département ou de laboratoire et les membres du conseil d'administration. Il regrette en outre l'absence de détail au niveau de la masse salariale. En conséquence, à titre personnel, il ne votera pas la lettre d'orientation budgétaire.

Pierre-Paul ZALIO observe que la voie des fonctionnaires stagiaires en matière de formation normalienne, même si elle est importante, n'est pas la seule. Il constate en outre que la masse salariale totale consacrée aux élèves fonctionnaires ne décroît pas. À propos des contrats doctoraux, il mentionne la politique des 500 contrats dont l'École bénéficie pour 122 contrats, moyens mis à la disposition d'élèves normaliens et d'une fraction d'étudiants normaliens pour poursuivre leur parcours en thèse au sein de l'ENS et sur le territoire national. Il s'agit de clés de répartition liées à la mission nationale de l'École. Cette année, les contrats doctoraux attribués par l'établissement au titre de cette politique représenteront 25 % des contrats doctoraux de l'Université. Pierre-Paul ZALIO n'y voit pas un signal affaibli mais au contraire une politique ambitieuse.

Frédéric RAGUENEAU annonce qu'il s'abstiendra lors du vote. En effet, même si les statuts de l'École prévoient que les orientations politiques soient prises sans associer ni les directeurs de département ou de laboratoire, ni les membres du conseil d'administration, il estime que des espaces de discussion pourraient être mis en place.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la commission des finances constitue le bon outil pour cela.

Cécile DURIEU signale que les éléments relatifs à la masse salariale figuraient dans le budget initial.

Yann BARBEAUX souligne que les orientations ont toujours donné lieu à des discussions approfondies en conseil d'administration. À titre personnel, il soutient le travail réalisé.

Thomas RODET sollicite un vote à bulletin secret évoquant le statut particulier des professeurs agrégés de l'établissement.

Au terme d'un vote organisé à bulletin secret, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire par 17 voix favorables, 1 voix défavorable et 5 abstentions.

2. Taux de prélèvement sur les recettes

Cécile DURIEU explique que des discussions internes à l'Université Paris-Saclay ont eu lieu pour faire converger le taux de prélèvement sur les contrats de recherche. Un taux de 18 % a été retenu. Il s'appliquera à l'ensemble des recettes de formation et de recherche, avec une exception pour les fonds collectés dans le cadre du mécénat et des dons, où un taux de 8 % est proposé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le taux de prélèvement sur les recettes.

3. Bourses Voie « égalité des chances » - Institut Villebon Charpak

Claire LARTIGUE indique que l'École a proposé un plan d'égalité des chances comportant différents volets. Un volet concerne les publics jeunes avant l'université. Un volet porte sur l'accès. Un volet a trait à l'accompagnement à l'intégration. L'École propose une voie d'accès particulière, la voie « Égalité des chances », fondée sur un partenariat avec l'Institut Villebon Charpak. Cette voie permettrait à des étudiants d'un milieu différent d'intégrer l'École en tant que normaliens étudiants de première année. Ils seraient accompagnés à la fois au niveau de la sélection et au niveau de

l'intégration. L'accompagnement serait en premier lieu financier, avec une bourse d'un montant mensuel de 1 000 euros pendant 4 ans. Il serait personnalisé durant la scolarité, avec un référent enseignant et un normalien tuteur. Deux étudiants par an seraient recrutés par cette voie.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

4. Tarifs complémentaires

a) Droits d'inscription au diplôme d'établissement Année de Recherche en Recherche-Création (ARRC)

Cécile DURIEU observe que le point s'inscrit dans la continuité du vote du conseil d'administration de l'année précédente. Elle évoque une année spécifique de parcours dans le cadre du diplôme de l'ENS Paris-Saclay. Elle fait état, pour l'exercice 2021-2022, d'un montant de 243 euros, incluant les droits de bibliothèque, et de l'exonération des étudiants boursiers sur critères sociaux.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

b) École Thématique sur les Incertitudes en Calcul Scientifique (ETICS)

Cécile DURIEU évoque une école d'été qui devait initialement être gérée par le CNRS. Devant l'impossibilité finalement pour le CNRS de gérer l'école, une délibération du conseil d'administration est nécessaire pour encaisser les droits d'inscription.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

5. Engagement décennal : demandes de dispense

François TAVERNIER précise que les administrateurs ont reçu les éléments relatifs à l'engagement décennal.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

6. Demandes de remise gracieuse

François TAVERNIER mentionne deux demandes, résultant respectivement du décès d'un élève en cours de scolarité et d'un besoin de solidarité de la part du prestataire de restauration face à la crise sanitaire.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

7. Sorties d'inventaire

François TAVERNIER souligne que les administrateurs ont reçu la liste des éléments soumis au vote du conseil.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

V. Aspects ressources humaines

1. Plan égalité professionnelle et rapport de situation comparée

Claire LAMBARD fait état de quatre axes principaux : réduction des écarts de rémunération entre femmes et hommes ; égal accès aux corps, grades et échelons ; articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ; lutte contre les discriminations et le harcèlement sexuel. L'École a en outre fait le choix d'ajouter un volet d'actions à destination des apprenants et des apprenantes. Un rapport de situation comparée a été établi par une société spécialisée.

Catherine TORRICELLI, DRH, évoque pour sa part les 25 actions du plan, centrées sur les objectifs « former » et « informer ». Les actions seront menées sur 3 ans. Le plan inclut également des actions mutualisées au niveau de l'Université Paris Saclay. Le comité technique a rendu un avis favorable le 8 juin 2021.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

2. Actualisation de la charte d'accompagnement des carrières académiques

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le conseil d'administration avait déjà voté la charte. Le comité technique a cependant souhaité une discussion sur le sujet des enseignants sans obligation de recherche par la suite.

Catherine TORRICELLI fait état d'une actualisation de la charte sur des aspects réglementaires et sur le suivi de carrière des enseignants.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

3. Dispositif de complément compensatoire à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Catherine TORRICELLI indique que le dispositif permettra d'ajuster « au fil de l'eau » le montant de la PEDR pour les lauréats d'une distinction scientifique nationale ou internationale ou les porteurs d'un projet ERC.

Le conseil d'administration rend à l'unanimité un avis favorable.

VI. Conventions

Pierre-Paul ZALIO rappelle qu'en début de mandature, le conseil d'administration lui avait donné mandat pour signer les conventions. En contrepartie, il a le devoir d'informer le conseil d'administration de la liste des conventions qu'il a signées.

VII. Questions diverses

Quentin MERRIEN souhaite savoir si l'établissement a décidé de se pencher sur l'accord de Grenoble produit par la COP2 Étudiante en avril 2021, qui vise à engager la transition socio-écologique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Pierre-Paul ZALIO confirme que le sujet sera présenté prochainement dans les instances dédiées, avant d'être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président
de l'ENS Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO